

**CARTE D'IDENTITE : MAJEUR**

**Dépôt de dossier  
SUR RENDEZ-VOUS :**

**Les Mairies des communes ayant le dispositif et qui sont les plus proches du FOUSSERET sont :**

- **CAZERES SUR GARONNE** : <http://www.mairie-cazeres.fr/carte-didentite-passeport-biometriques/>  
Téléphone : 05 61 98 46 00 - Lundi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 - Mercredi de 13 h 30 à 16 h 30 *uniquement pour les mineurs*
- **CARBONNE** : Téléphone : 05.61.87.80.03
- **L'ISLE EN DODON** : Téléphone : 05 61 94 53 53

**Le jour du dépôt de dossier présence du demandeur obligatoire**

Remplir le dossier (en **NOIR**) **OU**

Faire votre pré-demande en ligne via le site de L'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) – [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

**Vous devez l'imprimer en format A4**

Tous les documents demandés doivent être des **ORIGINAUX + COPIES**

Pièces à fournir	1ère demande	Renouvellement		Perte/Vol
		Titre périmé - 5ans	Titre périmé + 5ans	
Copie intégrale de <b>l'acte de naissance de moins de 3 mois</b> (Mairie du lieu de naissance) <b>ou</b> passeport valide/périmé de moins de 5 ans	X <b>Les demandes</b>	<b>d'actes</b>	X <b>sont</b>	X <b>gratuites</b>
Ancienne Carte d'identité		X	X	
Déclaration de perte/vol				X
Document photo (carte vitale, permis, passeport)	X		X	X
Timbre fiscal 25€ achat en bureau de tabac ou sur le site <a href="https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp">https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp</a> en l'imprimant obligatoirement				X
Copie Carte d'identité perdue/volée				X
1 Photo couleur <b>conforme à la réglementation Récente (de moins de 6 mois), sur fond clair, neutre et uni, visage de face, centré, bouche fermée, tête nue, sans lunettes</b>	X	X	X	X
1 Justificatif de domicile Majeur hébergé : justificatif de domicile de l'hébergeant + Carte d'identité de l'hébergeant + attestation d'hébergement	X	X	X	X
Attestation de voyage en Europe si pas de passeport en cours de validité		X		
Justificatif de Nationalité Française (si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité)	X			X
Procès verbal de restitution de titre de séjour	X			



Si la carte d'identité a été délivrée entre 2004 et 2013 et que vous étiez **majeur** lors de cette délivrance, elle reste valide 5ans après la date d'expiration indiquée. Si vous étiez mineur lors de la délivrance la carte d'identité est à refaire.